

Système de Rétribution de l'Injection (SRI): Annonce de mise en service / agrandissement (préavis)

Agent énergétique :

Energie hydraulique Energie photovoltaïque Energie éolienne Géothermie Biomasse

Numéro de projet : _____

Données relatives à l'exploitant d'installation (personne ayant droit)

Entreprise _____

Nom _____

Prénom _____

Rue / n°. _____

NPA / Lieu _____

Téléphone _____

E-mail _____

Puissance DC nominale installée des panneaux (photovoltaïque) / puissance totale du générateur installée (autres agents énergétiques) y compris les agrandissements: |_|_|_|_|_| kWc / kW

Pour les installations hydrauliques, puissance mécanique brute moyenne: |_|_|_|_|_| kW

Date prévue de mise en service¹: |_|_| |_|_| |_|_|_|_| [JJ/MM/AAAA]

Date prévue pour l'audit / la certification de l'installation: |_|_| |_|_| |_|_|_|_| [JJ/MM/AAAA]

Gestionnaire de réseau de distribution local: _____

¹ Biomasse et énergie hydraulique: Si vous procédez à la mise en service de votre installation par étapes, veuillez joindre une feuille supplémentaire avec les détails (puissance et date de mise en service) des différentes étapes de l'installation.

Affichage des modifications par rapport à la demande:

Données modifiées ? (p. ex. puissance)	Données selon la demande (ancienne valeur)	Nouvelles données (nouvelle valeur)

Notez s'il vous plaît :

Veillez faire parvenir à Pronovo le formulaire au **plus tôt un mois avant la mise en service effective**. Les documents d'audit / de certification de l'installation peuvent être transmis pour la fin du mois qui suit la mise en service (installations ≤ 30 kVA: certification par le gestionnaire de réseau ou par un organe de contrôle²; installations > 30 kVA: certification par l'auditeur).

En cas d'entrée de l'installation dans le système de rétribution de l'injection : les installations d'une puissance supérieure ou égale à 100 kW sont soumises à l'obligation de la commercialisation directe à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour les installations ayant bénéficié d'une rétribution de l'injection avant le 1^{er} janvier 2018, l'obligation de commercialisation directe ne s'applique qu'à partir d'une puissance de 500 kW. Pour les installations hydrauliques, les indications de puissance se réfèrent à la puissance mécanique brute moyenne.

Si votre installation est soumise à l'obligation de la commercialisation directe, veuillez trouver à temps un distributeur direct de votre choix, autrement vous perdrez le revenu de la vente d'électricité.

Lieu, date

Signature du bénéficiaire de SRI

Par ma signature, je confirme l'exactitude et l'intégralité des données fournies.

² L'organe de contrôle possédant une autorisation de contrôler en vertu de l'art. 27 OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension).